



# REGLEMENT

## CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS CYCLO-CROSS 2025

30 NOVEMBRE 2025

# SOMMAIRE

|                                                                       |   |
|-----------------------------------------------------------------------|---|
| ARTICLE 1. OBJET .....                                                | 3 |
| ARTICLE 2. PROGRAMME SPORTIF .....                                    | 3 |
| ARTICLE 3. CATEGORIES D'AGE.....                                      | 4 |
| ARTICLE 4. PARTICIPATION .....                                        | 4 |
| ARTICLE 5. ENGAGEMENTS.....                                           | 4 |
| ARTICLE 6. ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE MASTERS ..... | 5 |
| ARTICLE 7. ATTRIBUTION DES DOSSARDS & ORDRE DE DEPARTS .....          | 5 |
| ARTICLE 8. DISPOSITIONS GENERALES .....                               | 5 |
| ARTICLE 9. POSTE DE DEPANNAGE .....                                   | 6 |
| ARTICLE 10. ENTRAINEMENTS OFFICIELS.....                              | 6 |
| ARTICLE 11. CLASSEMENTS.....                                          | 6 |

## ARTICLE 1. OBJET

Les Championnats de France Masters de Cyclo-cross sont organisés par la Fédération Française de Cyclisme dans le but de promouvoir l'activité du Cyclo-cross dans les catégories loisirs Masters.

Ce règlement particulier est rattaché aux différents titres de la réglementation générale de la FFC à savoir :

- Titre 5 Cyclo-cross
- Titre 10 Matériel et Equipements vestimentaires
- Titre 12 Règlement disciplinaire
- Titre 16 Cyclisme pour tous

## ARTICLE 2. PROGRAMME SPORTIF

Le programme sportif des Championnats de France Masters de Cyclo-cross est le suivant :

### samedi 29 novembre 2025

| <i>Début</i> | <i>Fin</i> | <i>Epreuve</i>                                        |
|--------------|------------|-------------------------------------------------------|
| 13:45        | 14:30      | Validation du circuit par le Président du jury        |
| 14:30        | 18:00      | Confirmation des coureurs, dossards et accréditations |
| 14:30        | 17:30      | Entrainement officiel                                 |

### dimanche 30 novembre 2025

| <i>Début</i> | <i>Fin</i> | <i>Epreuve</i>                                        |
|--------------|------------|-------------------------------------------------------|
| 8:30         | 12:30      | Confirmation des coureurs, dossards et accréditations |
| 8:45         | 9:45       | Entrainement officiel                                 |

#### Masters Hommes 5 à 8 // 40 minutes de course

|              |              |                                     |
|--------------|--------------|-------------------------------------|
| 9:45         | 10:00        | Appel                               |
| <b>10:00</b> | <b>10:40</b> | <b>épreuve Masters Hommes 5 à 8</b> |
| 10:50        | 11:10        | Protocoles                          |

#### Masters Femmes // 30 minutes de course

|              |              |                                     |
|--------------|--------------|-------------------------------------|
| 11:10        | 11:20        | Appel                               |
| <b>11:20</b> | <b>11:50</b> | <b>épreuve Masters Femmes 1 à 8</b> |
| 12:00        | 12:20        | Protocoles                          |
| 12:15        | 13:15        | Entrainement officiel               |

#### Masters Hommes 3 et 4 // 50 minutes de course

|              |              |                                      |
|--------------|--------------|--------------------------------------|
| 13:15        | 13:30        | Appel                                |
| <b>13:30</b> | <b>14:20</b> | <b>épreuve Masters Hommes 3 et 4</b> |
| 14:30        | 14:45        | Protocoles                           |

#### Masters Hommes 1 et 2 // 50 minutes de course

|              |              |                                      |
|--------------|--------------|--------------------------------------|
| 14:45        | 15:00        | Appel                                |
| <b>15:00</b> | <b>15:50</b> | <b>épreuve Masters Hommes 1 et 2</b> |
| 16:00        | 16:15        | Protocoles                           |

Un classement par catégorie d'âge est établi avec pour chacune d'entre elles l'attribution d'un titre de Champion / Championne de France Masters de Cyclo-cross, si les conditions d'attribution indiquées à l'article 5 sont remplies.

**Aucune fusion de catégorie d'âge ne sera possible.**

Seul l'article 5 prévaut pour décerner le titre de Champion / Championne de France Masters de Cyclo-cross.

Le nombre de tours pour chaque épreuve est déterminé sur place par le collège des arbitres sur la base des temps réalisés sur les premiers tours.

## ARTICLE 3. CATEGORIES D'AGE

C'est l'âge en 2026 qui est pris en compte pour l'affectation dans les différentes catégories d'âge.

Ces catégories sont par tranche de 5 ans en conformité avec la réglementation fédérale et internationale, elles sont identiques pour les femmes comme pour les hommes :

| Catégories | Tranche d'âges | Années naissance |
|------------|----------------|------------------|
| Masters 1  | 35-39 ans      | 1991 – 1987      |
| Masters 2  | 40-44 ans      | 1986 – 1982      |
| Masters 3  | 45-49 ans      | 1981 – 1977      |
| Masters 4  | 50-54 ans      | 1976 – 1972      |
| Masters 5  | 55-59 ans      | 1971 – 1967      |
| Masters 6  | 60-64 ans      | 1966 – 1962      |
| Masters 7  | 65-69 ans      | 1961 – 1957      |
| Masters 8  | 70 ans et +    | 1956 et avant    |

## ARTICLE 4. PARTICIPATION

Les Championnats de France Masters de Cyclo-cross sont ouverts à tous les licenciés amateurs de nationalités françaises Hommes et Femmes de 35 ans dans l'année et plus, titulaires d'une licence permettant la compétition : Elite, Open et Access

Toutefois, les coureurs suivants ne sont pas éligibles :

- ▶ Tout coureur ayant participé au Championnat du Monde Cyclo-cross UCI, Championnat d'Europe ou Coupe du Monde Cyclo-cross UCI pendant l'année en cours.
- ▶ Tout coureur ayant été membre dans la saison de cyclo-cross en cours d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.
- ▶ Tout coureur classé avec au moins 100 points au classement individuel cyclo-cross UCI publié après la première épreuve de la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI de la saison en cours.

## ARTICLE 5. ENGAGEMENTS

L'engagement aux épreuves devra se faire par internet sur la plateforme FFC à partir du site internet de la FFC, rubrique « [Engagements Cyclo-cross](#) » pour l'ensemble des structures.

Le montant de l'engagement par participant est de 26,00 € pour toutes les catégories Masters

Les engagements seront clos le mercredi précédant les compétitions à 20h00, soit le mercredi 26 novembre 2025 à 20h00.

Aucun engagement tardif n'est possible.

Aucun engagement sur place n'est possible.

Pour tout engagement effectué, un accès au poste de dépannage sera délivré pour l'assistant mécanique du coureur.

Si un coureur n'a pas rendu ou a perdu son transpondeur, le prestataire informatique de la FFC transmettra une

facture de 60,00 € TTC par transpondeur manquant à la structure engageante du coureur.

## ARTICLE 6. ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE MASTERS

### Conditions d'attribution (cf. Règlementation fédérale Titre XVI Cyclisme pour tous - §5) :

Chaque épreuve du Championnat de France Masters de Cyclo-cross doit réunir un minimum de 6 coureurs de 3 comités régionaux différents pour que le titre de Champion de France Masters de Cyclo-cross Hommes soit attribué.

Cependant pour les femmes, afin de favoriser le développement de la pratique féminine Masters, un titre pourra être attribué avec un minimum de 2 concurrentes partantes quel que soit le nombre de comités régionaux représentés.

Si les conditions d'attribution ne sont pas remplies, seule la médaille d'or sera remise pour victoire de l'épreuve mais le titre ne sera pas décerné avec la remise du maillot de Champion / Championne de France Masters.

## ARTICLE 7. ATTRIBUTION DES DOSSARDS & ORDRE DE DEPARTS

La liste des engagés est établie par la FFC pour chacune des catégories d'âge sans tenir compte de l'ordre de départ des coureurs qui est défini ensuite par le collège des arbitres.

Dans l'attribution des numéros de dossards, les coureurs sont regroupés par comité régional et par ordre alphabétique.

Les concurrents seront placés sur la grille de départ dans l'ordre du classement général individuel de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross de la saison et ce, par catégorie d'âge.

Les concurrents n'étant pas classés dans le classement général de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross de la saison seront placés sur la grille de départ par tirage au sort informatisé.

En cas d'égalité, sera procédé à un tirage au sort.

Chaque départ est donné pour une catégorie d'âge avec une minute d'écart entre chaque catégorie d'âge, excepté pour les Masters Femmes où le départ sera donné pour l'intégralité du peloton féminin.

Des dispositions pourront être prises sur place par le jury des épreuves selon le nombre d'engagées en Masters Femmes mais en aucun cas pour fusionner des catégories d'âge. Seul l'article 5 prévaut pour décerner le titre de Champion / Championne de France Masters de Cyclo-cross.

## ARTICLE 8. DISPOSITIONS GENERALES

Les lieux des différentes infrastructures et les horaires d'ouverture seront précisés dans le guide des compétitions élaborés par la Fédération Française de Cyclisme et le Comité local d'organisation à savoir :

- La permanence
- La remise des dossards, des numéros d'épaule et des accréditations (encadrement, mécaniciens, véhicules...etc)
- La salle de presse
- Le local du contrôle médical
- Les vestiaires, douches et sanitaires

- Les parkings des coureurs, des officiels, des invités, de la presse, de l'organisation et des spectateurs

## ARTICLE 9. POSTE DE DEPANNAGE

L'attribution des postes de dépannage est réalisée par le collège des arbitres en attribuant un comité régional et selon un tirage au sort, en fonction du nombre de coureurs engagés et du nombre de postes de dépannage disponible.

## ARTICLE 10. ENTRAINEMENTS OFFICIELS

Les créneaux d'entraînements officiels sont définis dans le guide technique de compétition fournis par la FFC en collaboration avec le comité local d'organisation en fonction de la mise en place du circuit de compétition.

Un créneau d'entraînement sera proposé aux coureurs la veille des compétitions en parallèle du retrait des dossards et des accréditations à la permanence.

Aucune reconnaissance n'est autorisée pendant le déroulement des autres épreuves, sous peine de refus de départ.

Le port du casque est obligatoire lors de tous les entraînements comme lors des compétitions.

## ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Le collège des arbitres peut, en fonction de circonstances rendant difficile la bonne gestion des compétitions, demander à certains coureurs doublés avant le dernier tour de se retirer de la course.

Les coureurs doublés dans le dernier tour sont quant à eux arrêtés au début de la dernière ligne droite d'arrivée et sont classés conformément à leur position.